AR PREFECTURE
046-200023737-20190925-02_25_09_2019-DE
Reçu le 01/10/2019

Délibération n° 2

GRAND CAHORS

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouls), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Membres présents dont 1 suppléants : 36

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M.COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), Mme LANES Bénédicte (Douelle) - retard arrivée à 20h -, M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

AR PREFECTURE
046-200023737-20190925-02_25_09_2019-DE
Reçu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Décision modificative 1 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Délibération n° 2

Affiché au GRAND CAHORS le : 09 OCT. 2019

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20190925-02_25_09_2019-DE
Reçu le 01/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 25 septembre 2019
Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des Finances

Objet : Décision modificative 1 – Budget Annexe Immobilier d'Entreprises

Mesdames, Messieurs,

Suite à la notification de la DETR pour financer les travaux de la pépinière de centre-ville et afin de permettre l'application de la délibération relative à l'effacement des créances proposé par le comptable public, je vous propose d'ajuster les crédits ouverts lors du budget 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Décision modificative n°1- Budget Annexe Immobilier Entreprises

DEPENSES			RECETTES		
Investissement	Nature	Montants	Investissement	Nature	Montants
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions PEP	17 323,00	1311	Subventions d'état et établiseements nationaux	17 323,00
	Total opération réelle	17 323,00		Total opération réelle	17 323,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	17 323,00		TOTAL INVESTISSEMENT	17 323,00
Fonctionnement	Nature	Montants	Fonctionnement	Nature	Montants
6132	Locations immobilières	-1,00			
6541	Créances admises en non valeur	1,00			
	Total opération réelle	0,00		Total opération réelle	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'adopter la décision modificative n° 1 du budget Annexe Immobilier d'entreprises du Grand Cahors pour l'exercice 2019 dans les conditions indiquées dans le tableau ci-dessus ;

b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte consécutif à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

AR PREFECTURE
046-200023737-20190925-02_25_09_2019-DE
Reçu le 01/10/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CAHORS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr